

29 mai 2005 **Référendum**

Faire gagner le "NON" pour une autre Europe



par Céline Brulin

Les communistes, avec d'autres, agissent depuis plusieurs mois pour dévoiler le contenu néfaste du projet de Constitution européenne. Pour montrer le lien manifeste entre ce traité et les attaques portées contre les salariés, les citoyens.

Et chaque jour en apporte un nouvel exemple. La loi du marché et " la concurrence libre et non faussée ", piliers de cette Constitution, ne visent-elles pas avoir raison de la liaison transmanche, au Havre, au mépris de l'emploi et du développement économique de toute une région ?

Aujourd'hui la partie s'avère bien plus compliquée qu'ils ne l'imaginaient pour les partisans du oui, qui espéraient faire de cette ratification une simple formalité.

Une nouvelle étape s'ouvre avec le début de la campagne électorale, avant le vote des Français, fixé le 29 mai prochain.

Le camp du oui la redoute, verrouille les médias, se bat pour déconnecter le vote des mesures de plus en plus impopulaires du gouvernement Raffarin. Il utilise la peur, détourne l'aspiration à la fraternité et à la paix, pour tenter d'imposer une concurrence entre les peuples, lourde de menaces pour l'avenir.

Mais de la manifestation de Guéret pour la défense des services publics aux mobilisations de cette semaine, le NON traverse les luttes et les discussions. Sa pression est de plus en plus forte sur les partisans du oui, notamment à gauche.

Il s'agit maintenant de transformer cette dynamique en vote. De gagner un à un les nombreux citoyens encore indécis. De convaincre tous ceux qui sont sceptiques sur la possibilité de changer les choses par leur vote.

Nous pouvons empêcher la mise en œuvre de ce projet. Stopper la logique infernale aujourd'hui à l'œuvre en Europe et en France.

Et nous pouvons ainsi contribuer à redonner confiance à notre peuple dans sa capacité à gagner de profonds changements.

Les communistes y travaillent : en versant au débat " 27 objectifs pour un programme politique résolument à gauche " et en organisant des forums programme pour en débattre.

Nous vous donnons rendez-vous le 11 avril prochain, au Havre, avec Marie-George BUFFET pour engager ensemble cette démarche.

mars 2005

1° 3

projets

analyse

démarche

initiatives

communistes

Seine-Maritime

lettre
information

communistes

la Seine-Maritime

éditée par

fédération

Parti

communiste

français

Parti communiste français

Les 27 Objectifs du PCF

Ensemble pour changer

Pour que la politique devienne une propriété populaire, les communistes organisent des forums programme dans lesquels ils mettent en débat leurs propositions

Diffusé largement, vous avez reçu ou allez recevoir, le document contenant les 27 propositions. Il s'agit des propositions du parti communiste pour bâtir une alternative à gauche.

Ce document contient des propositions audacieuses, sur les questions essentielles comme le chômage, auquel doit être opposé une **sécurité d'emploi et de formation**, les services publics avec la déprivatisation et leur démocratisation, le logement avec la création d'un **grand service public national du logement**, sur la santé, l'éducation et tant d'autres encore que vous découvrirez à la lecture du document.

Des exigences nouvelles se forment dans les luttes, ceux et celles qui veulent faire bouger les choses refusent les pseudo réformes du gouvernement, ils aspirent à autre chose, à un autre monde. Ce que nous voulons, c'est faire entrer en politique les aspirations populaires.

C'est une démarche audacieuse que le parti communiste a choisie, en s'adressant directement à des milliers d'hommes et de femmes de gauche, loin des habitudes qui consistent à rédiger avec quelques énarques, dans une

pièce confinée, des projets dans lesquels personne ne se reconnaît, **Nous disons ensemble, construisons nous-mêmes un programme pour changer vraiment la vie.**

Nous savons qu'à gauche certains balancent entre renoncement et transformation sociale. Avec cette démarche radicalement novatrice rompant avec les expériences passées, nous entendons que la gauche ne se trompe pas une nouvelle fois de chemin.

Dans les quartiers, les territoires, les entreprises nous invitons à cette confrontation politique publique. Pour rassembler notre peuple il faut répondre à ces attentes, il faut faire avec lui.

Il y a dans notre pays des aspirations, des idées, des envies, des forces capables de changer les rapports de force et de s'opposer à l'offensive libérale et capitaliste.

Ensemble nous pouvons rendre crédible l'idée qu'un autre monde, qu'une autre Europe est possible, notre démarche s'articule avec notre bataille pour la victoire du Non au référendum, notre Non est porteur d'alternative, il s'oppose à la concurrence libre et non faussée que l'Europe d'aujourd'hui veut nous offrir.

Ce Non à la constitution Giscard, ces 27 propositions mise en débat, sont des atouts formidable pour nous permettre ensemble de bâtir une alternative résolue au libéralisme et aux logiques capitalistes.



REPÈRES

Pour une école de la réussite**RETRAIT DU PROJET FILLON**

Les manifestations de lycéens, de parents d'élèves et d'enseignants continuent pour exiger le retrait de la loi Fillon

Contre les fermetures de classes

Thierry Foucaud, sénateur-maire d'Oissel est intervenu auprès de l'inspection d'académie au sujet des fermetures de classes et notamment celle de Fréville, où l'école est occupée par les parents d'élèves jour et nuit.

MAROMME faire d'autres choix

A l'initiative des élus communistes le conseil municipal de Maromme s'oppose aux deux fermetures de classes prévues

"A l'heure ou la société est confrontée à des choix cruciaux en matière de lien social et d'intégration, de telles mesures ne vont pas dans le bon sens" estime Boris Lecoeur le maire de la commune "Les baisses d'effectifs doivent au contraire se traduire par une hausse de l'encadrement. Maromme est en contrat de ville. Il y a des efforts particuliers à faire"

ROUEN**Des chercheurs particuliers !**

ne dites plus chômeurs ou demandeurs d'emplois mais chercheurs d'emplois! Les Assedic n'hésitent plus à financer directement des sociétés privées (comme Ingeus à Rouen) pour concurrencer l'ANPE. Près de 10 millions d'Euros seront ainsi versés au privé, au détriment de l'indemnisation des chômeurs et des moyens mis à disposition de L'ANPE. C'est l'application de la directive de libéralisation totale des services !

Abonnement et diffusion de l'avenir de Seine-Maritime:

Pour soutenir et faire connaître L'Avenir de Seine-Maritime souscrivez un abonnement (voir page 8)

Faites connaître ce journal en nous communiquant les adresses de personnes désirant le recevoir

contact : Avenir de Seine-Maritime, 33 place de l'hôtel de ville, 76000 Rouen

NOUVELLE DIRECTIVE PORTUAIRE

Sans garantie des droits fondamentaux, il n'y a pas d'avenir pour l'Europe

la directive portuaire ou le pavillon de complaisance étendu aux dockers

Par une lutte exemplaire des dockers et des personnels portuaires coordonner au niveau européen, en novembre 2003, une première directive portuaire était mise en échec

Quelque mois avant de quitter son poste de commissaire aux transports, Loyola de Palacio, dont le titulaire est aujourd'hui l'UMP Jacques Barrot, décidait d'élaborer une nouvelle directive. Le fond de celle-ci n'est pas changée. Il s'agit toujours de s'attacher aux professions de dockers et d'agents des ports

La nouvelle directive est peu différente de la première sur deux points. L'auto-manutention tant décriée, c'est-à-dire le (dé)chargement des navires, souvent armés en pavillon de complaisance, par les marins sans faire appel aux dockers spécialement formés serait limité au cabotage (trajets cotiers). Les armateurs pourront donc ici mobiliser leurs propres équipages, à condition de satisfaire aux conditions déterminées dans le permis délivré par l'Etat-membre. Chaque Etat-membre est obligé de soumettre l'auto-manutention à un permis. C'est la deuxième nouveauté.

Cette obligation de permis semble être de la frime.

Car chaque port décide lui-même du contenu du permis. La concurrence entre les ports en matière de conditions de travail ne va pas diminuer, au contraire. Une fois de plus, la Commission européenne se fait le porte-parole des intérêts des multinationales, dans ce cas-ci, les grands armateurs, grand utilisateurs de la complaisance. Elle ne s'intéresse que très peu aux travailleurs. L'emploi et les conditions de travail des dockers sont donc sérieusement menacés.

Un aspect moins connu de la directive, c'est que les armateurs et les entreprises portuaires peuvent aussi faire appel, pour leurs opérations de (dé)chargement, à leur personnel au sol. Ici aussi, le danger menace. Car il existe dans nos ports le statut de docker logistique, il est lié par contrat fixe aux entreprises portuaires, mais sa reconnaissance expire quand l'entreprise n'a plus besoin de lui. La directive permet à l'avenir de faire travailler ces ouvriers en contact direct avec les bateaux, ce qui n'est pas leur profession actuellement.

Il faut donc s'attendre à ce que les dockers réagissent aussi énergiquement que la fois précédente. Ils savaient déjà que l'affaire n'en resterait pas là. Les différents syndicats de notre pays et d'Europe ont déjà fait comprendre que cette directive est inacceptable.

Ils réalisent aussi, que, à côté des manières brutales de De Palacio, il existe une façon soi-disant plus douce d'obtenir le même résultat: les exploitants publics et privés des ports de mer européens ont récemment fait savoir qu'une plus grande libéralisation des ports n'est pas nécessaire pour l'instant. Cette opération de charme vise à amadouer les dockers et leurs syndicats, mais l'expérience des quinze dernières années leur a déjà appris que le résultat final de ce démantèlement rampant ne diffère pas (ou si peu) de ce que veut la commission.

Nos ports normands sont des lieux d'échanges importants, des secteurs industriels de pre-

INITIATIVES

ROUEN :
PRÉSENCE RUE DU
GROS HORLOGE LE 8
MARS DE 17H A 19H

RASSEMBLEMENT
CONTRE LES DISCRIMINATIONS
LE 11 MARS, 17H30
DEVANT LE SIEGE DU
MEDEF A ROUEN

CONTACT : MONIQUE
LEGER 02 35 07 89 80

LE HAVRE:
PRÉSENCE DEVANT
LES COMMERCES ET
LES UNIVERSITES

CONTACT : NADINE
LAHOUSSEINE
02 35 53 10 66

DIMANCHE 13 MARS :
PAROLES DE FEMMES
AVEC M.G. BUFFET
ET DES INVITÉES
EUROPEENNES
DE 14 À 18 HEURES
MAISON DE LA CHIMIE
PARIS METRO ASSEMBLEE NATIONALE



Après le succès des dockers européens dans leur combat contre une directive européenne sur l'auto-manutention, l'euro-commissaire Loyola De Palacio fait une nouvelle tentative. Photo: grève des dockers anversoises en 2002. (Photo Solidaire, Thomas Blommaert)

Directive portuaire et traité constitutionnel :

Des conséquences sur l'emploi et l'économie qu'il faut dénoncer

par Jean-Louis Jegaden

Nos ports normands sont des lieux d'échanges importants, des secteurs industriels de premier plan, des enjeux économiques considérables, notamment en termes d'emplois.

Le choix pour un armateur de faire transiter son navire par le Havre ou Anvers ou Rotterdam etc. lui appartient. Il exerce de ce fait une pression permanente sur les ports. C'est ce qui se passe aujourd'hui dans le port du Havre où ce sont les manutentionnaires, souvent filiales d'armateurs, qui, face à l'absence d'investissement public, ont financé les portiques de Port 2000.

Ils en veulent maintenant la gestion et l'entretien en exigeant l'intégration des personnels du Port autonome du Havre dans leurs entreprises privées.

Combinée avec la directive portuaire cela peut être à terme la privatisation des ports. Par exemple au pour tirer les bénéfices d'un Port 2000 qui lui est entièrement réalisé par des financements publics.

Dans le même temps, un deuxième opérateur se propose de venir prendre le marché du remorquage au Havre au détriment des Abeilles qui ont opéré de gros investissements et formé des personnels compétents. Ceci n'est pas nouveau. En 1999, une telle démarche avait déjà été engagée, mais vite enterrée. Faut-il rappeler que

le Ministre des Transports de l'époque s'appelait Jean Claude GAYSSOT. Quelle serait la position du gouvernement aujourd'hui?

Un autre exemple que je voudrais citer c'est celui de la réparation navale havraise qui est aujourd'hui en sursis pour cause de Référendum sur la Constitution Européenne. En effet, placée sous administration judiciaire, la SORENI attend la lettre du gouvernement Français lui notifiant l'exigence de Bruxelles de rembourser les aides qui lui ont été accordées par l'Etat et les collectivités lors de son redémarrage suite à la fermeture du chantier naval Havrais.

Imaginez, l'effet dans notre département de l'annonce de la fermeture de notre dernier chantier de réparation navale, le licenciement de ses 90 salariés, sous prétexte d'une décision émanant de Bruxelles pendant la campagne électorale sur la Constitution Européenne. S'il était encore besoin d'illustrer les méfaits sur l'emploi, sur les familles, d'une Europe tendue vers le libéralisme pur et dur, voilà un exemple des plus édifiants.

Que le NON au référendum l'emporte, que la Constitution Européenne soit rejetée et c'est une perspective qui s'ouvre pour nos activités industrielles et portuaires.

reperes

Deux chiffres significatifs : on estime à 16.000 sur la place du Havre et à 9.000 sur celle de Rouen les emplois directs induits par l'activité portuaire

le Havre

1.500 employés du Port Autonome 1.800 dockers

environ 7.500 navires en escale chaque année



Rencontre pour le NON

Avec

Marie-George BUFFET

mardi 12 avril

Le Havre Franklin

date à retenir dès maintenant !

pour les libertés communales, **associatives et syndicales**

Intervention de Sébastien Jumel lors de la manifestation
le 16 février, devant la cour d'appel de Rouen

La Cour d'Appel de Rouen est appelée à statuer sur la demande présentée par Edouard Leveau, actuel député maire de Dieppe, au titre de la partie civile, contre son prédécesseur Christian CUVILLIEZ et deux de ses anciens collaborateurs de Cabinet. Cette demande -établie et chiffrée sans consultation du Conseil municipal- s'élève à 703 527,37 euros, soit près de 5 millions de francs.

Pour nous, une telle somme ne saurait être réclamée aux interpellés car ils n'ont tiré - tout le monde est d'accord là dessus - aucun enrichissement personnel de leurs activités ou mandat et ils ne disposent - c'est évident - d'aucun revenu ou patrimoine susceptibles d'en couvrir le montant. Une telle somme ne saurait pas davantage être considérée comme la réparation justifiée d'un quelconque préjudice causé à la Ville de Dieppe. Nous ne l'acceptons pas ! De même il n'est pas acceptable que ce choix collectif soit attribué au seul maire. Il était tenu de mettre en œuvre le programme et les décisions de son Conseil municipal. Même s'il partageait ces choix, il ne peut pas être tenu comme responsable pénal.

En effet, qu'il s'agisse des subventions ou aides apportées à l'UL-CGT de Dieppe, ou qu'il s'agisse de la rémunération des collaborateurs de Cabinet, les crédits nécessaires avaient été dûment prévus et votés par l'Assemblée communale dans les budgets annuels. L'emploi de ces crédits était connu et validé par l'ensemble des services concernés -division financière, division des personnels, trésorerie municipale- et n'avait fait l'objet d'aucun recours ni même d'aucune objection de la part des élus de l'opposition à l'époque -dont Edouard Leveau lui-même- ni des sous-préfets chargés du contrôle de légalité, ni

des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes dans leurs rapports de 1997 et... de 2004. Permettez-moi d'indiquer, au passage, que ce dossier n'est pas comparable avec le procès " dit du RPR " qui a récemment trouvé son épilogue à la Cour d'Appel de Versailles. Pas comparable du tout, même si cela peut nourrir légitimement l'idée " qu'il y a deux poids deux mesures ".

En fait, nous sommes en présence d'une demande de rançon visant à détruire publiquement des militants du progrès social, et notamment Christian CUVILLIEZ, précédent député maire, en espérant l'avoir déjà détruit politiquement. L'acharnement invraisemblable avec lequel Leveau a multiplié les procès, n'a eu pour but que d'entretenir un climat de délation anti-communiste et anti-cégétiste dans la Ville. Cette stratégie vise à ruiner la réputation d'honnêteté, d'humanité et d'efficacité de Christian CUVILLIEZ et des élus communistes et républicains, et subsidiairement aujourd'hui, à les ruiner matériellement pour leur ôter tous moyens d'expression, voire tous moyens



d'existence.

A l'origine de ce procès, rappelons qu'il y a deux libertés fondamentales mises en cause et deux interprétations de la loi mises en jeu. La première de ces libertés communales, c'est le droit d'apporter à la vie associative et syndicale des aides financières ou matérielles. Quand ce droit a été contesté ailleurs qu'à Dieppe par des élus de droite dans une période récente. Le litige a été porté et réglé par les Tribunaux administratifs. Aucune des décisions validant ou invalidant les aides n'a été établie en jurisprudence. Ce droit peut donc être

pour les libertés communales, associatives et syndicales

A Dieppe, comme dans la plupart des municipalités d'union de la gauche, ce droit s'exerçait comme un élément essentiel de leur politique de défense des habitants, des citoyens, notamment des plus vulnérables, des plus défavorisés - Cette politique s'exerçait comme un élément essentiel de la politique de cohésion sociale, mise à mal par le chômage, l'insuffisance des revenus, et les autres conséquences néfastes des politiques du MEDEF et de la droite ultralibérale.

On nous a fait, à Dieppe, le procès de cette politique humaniste approuvée par la majorité de la population. On en a fait le procès du maire, pris comme otage ou comme bouc émissaire, de décisions légalement prises et collectivement adoptées. On en a fait, au travers d'un homme, le procès symbolique des choix politiques contraires aux logiques patronales de Monsieur Leveau et de ses soutiens. Procès politique également concernant le cabinet puisque ce que l'on reproche aux collaborateurs, c'est d'être en même temps engagé pour l'un dans la vie syndicale, pour l'autre dans la vie politique. Comme si, lorsque un Ministre, un député ou un maire composent, comme la loi l'y autorise, son cabinet, il ne devrait pas choisir des collaborateurs qui partagent ses idées et ses valeurs.

Aujourd'hui, le maire actuel se gêne-t-il pour confier en mairie le poste de Directeur de son Cabinet à un responsable UMP de sa circonscription? D'ailleurs son salaire n'est-il pas égal à lui seul à la paie de celle des deux collaborateurs de Christian CUVILLIEZ ? Les crédits qui valent pour les 3 collaborateurs de Leveau puisque deux fois supérieurs à ceux qui étaient votés avant lui ne sont-ils pas valables ?. Là encore ce qui vaut pour l'un vaut pour les autres. Ces emplois spécifiques sont prévus par la loi et le quota de membres est fixé par

décret. Pourquoi nous chercher sur ce point, sinon pour stigmatiser un Parti, le Parti Communiste, un syndicat, la C.G.T., et un maire qui est à la fois membre du Parti Communiste et de la C.G.T. ? C'est indigne et c'est honteux.

Cela correspond à la nature haineuse des campagnes menées contre Christian CUVILLIEZ et les élus communistes et les républicains. Il faut savoir que, dès l'arrêt de la Cour de Cassation, Leveau a fait démarche auprès du Tribunal de Grande Instance de Dieppe et de la Cour d'Appel de Rouen pour obtenir des hypothèques conservatoires sur les biens propres de Christian CUVILLIEZ. Le bon sens et le bon droit auraient voulu qu'on attende ce que décide la Cour d'Appel de Caen à propos de l'UL CGT avant de convoquer le jugement d'aujourd'hui.

Le précédent, à l'initiative de l'actuel maire de Dieppe serait trop lourd de conséquences pour les libertés communales, associatives et syndicales. Ce ne serait que régression dans ce domaine, comme aujourd'hui la droite en impose dans de nombreux autres ...

Sans attendre, nous vous appelons à amplifier la solidarité humaine et financière. Nous aurons d'autres rendez-vous, notamment devant la Cour d'Appel de Caen le 4 avril.

les luttes et les combats qui font gagner le non-les luttes et les combats qui font gagner le non-les luttes et les combats qui font gagner le non-les

La quinzaine des forums débats

DIEPPE

Rencontres:

A dieppe et Neuville elles auront lieu à 18h30 le 6 avril au Drakkar et le 27 avril (meting de circonscription) à la salle Paul Eluard

SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Rencontre avec les cheminots le mardi 29 mars avec Jacky Hénin, Député Européen

GONFREVILLE

L'ORCHER

rencontre autour du NON organisée le 22 mars à 18h00 salle des fêtes de la mairie

OFFRANVILLE

Mercredi 20 avril

ARQUES LA

BATAILLE

Metcredi 11 mai

LE HAVRE ET SA REGION

10 avril : assemblée populaire quartier de l'Eure

CANTELEU

rencontre-débat avec Christian Cuvillez 29 avril 18h salle Salacrou, Hôtel de Ville

EU-LE TREPORT

24 mars 18h30

pavillon du ministre chateau d'Eu débat-rencontre

PARIS

14 avril Bercy 19 H Meeting national pour le NON

Le texte intégral de la constitution est publié par l'huma avec un décriptage des principaux articles prix au numero: 3€, au siege de la fédération



Après avoir voté son budget en décembre dernier, le Conseil Régional de Haute-Normandie adoptera le 21 mars prochain en séance plénière sa fiscalité pour l'année à venir.

A quelques jours de cette échéance, nous avons demandé à Claude LAINE, président du groupe communiste à la Région son analyse à l'approche de cette échéance marquée du sceau de la Décentralisation " Raffarin ".

Le principe constitutionnel de compensation à l'euro près n'est pas respecté



Claude Lainé
président du groupe communiste au conseil Régional

L'avenir : le budget, le vote des taux, c'est un des actes annuels majeurs des élus. Comment les élus communistes l'appréhendent ils ?

Le vote du budget, l'adoption des taux de fiscalité, les premiers de cette nouvelle mandature, c'est l'occasion pour nous, élus communistes, de traduire en actes les engagements sociaux, d'emploi, de formation, démocratiques et culturels pris devant les électrices et les électeurs, il y a un an. Nous le faisons en nous efforçant de limiter l'augmentation de la pression fiscale sur les familles, en particulier et en obligeant l'Etat à tenir ses engagements.

Nous constatons ainsi l'écart considérable qui existe entre la politique que nous voulons mener et celle du gouvernement Raffarin, qui s'attaque aux populations, aux services publics, aux territoires et met à mal la plupart des acquis et droits sociaux. Il nous paraît donc essentiel de saisir l'occasion du débat budgétaire régional pour mettre en pleine lumière ces contradictions et impulser, sur cette base, une démarche rassembleuse de résistance à la politique gouvernementale car d'autres choix sont possibles sans attendre.

Nous voulons, aussi, à travers cette démarche qui porte, semble-t-il, ses premiers fruits, créer les conditions d'une participation élargie des citoyennes et des citoyens aux choix qui les concernent, pour obtenir des résultats qui amélioreront leur vie de façon tangible.

Il faut, ensemble, donner à cette exigence la plus grande ampleur possible et il y a urgence. Face aux attaques qu'ils subissent de la part de la droite et du MEDEF, nos concitoyens expriment légitimement des exigences et des aspirations en direction des collectivités territoriales et des majorités qu'ils y ont élus. Mais, comme eux, les régions, les départements, les villes et villages sont confrontés à la même politique antisociale du gouvernement qui, avec la pseudo-décentralisation Raffarin, veut abandonner des responsabilités essentielles de l'Etat quant à l'égal accès de tous à un certain nombre de services et de droits, la charge en étant laissée aux collectivités territoriales.

L'avenir : comme toutes les autres régions de France, la Haute-normandie prépare ses engagements budgétaires sous la pression de la Décentralisation ? Comment cela se traduit il, concrètement, ici ?

En prenant toujours pour critère la satisfaction des besoins des populations, nous refusons d'exonérer l'Etat de ses responsabilités, notamment s'agissant du transfert des TOS (personnel technique et ouvriers), et ce, en étroite concertation avec les organisations syndicales concernées.

Mais que dire des conditions dans lesquelles s'effectuent ces transferts!

Ici, le gouvernement refuse un audit commun. Pire, il interdit la transmission des documents comptables. Au motif que les évaluations demandées ne rentrent pas dans ses missions, la Chambre Régionale des Comptes n'est pas plus éclairante. Enfin, le Préfet n'est pas en mesure de communiquer des données financières exploitables relatives aux dépenses de l'Etat en Région sur les compétences qu'il transfère.

Le gouvernement argue de sa bonne foi et avance le principe constitutionnel de compensation à l'Euro près. Soit. Dès lors pourquoi refuser audit commun et transparence ?

L'exemple du transfert des formations sanitaires et paramédicales l'illustre. Le chiffre retenu pour le transfert financier en 2005 sera de 11% inférieur au chiffre 2004 et donc inférieur au chiffre nécessaire compte-tenu des besoins supplémentaires que l'Etat finançait les années précédentes. Comme par ailleurs, l'effort doit se poursuivre, ce sont plusieurs millions d'euros qui ne seront pas compensés année après année...

Quant au transfert des agents TOS. à ce jour, leur nombre exact ne nous est toujours pas connu. Sur les 3 dernières années, les crédits de remplacement sont comprimés et diminués, de nombreux postes non pourvus...et les établissements sont autorisés à recruter des CES du 1er janvier 2005 au 15 juillet 2005 ! là encore, ce sont plusieurs millions d'euros non compensés que nous allons devoir gérer.

Avec les SIFE (Stage Insertion Formation à l'Emploi) confiés désormais aux régions, un transfert caché, c'est une charge supplémentaire pour notre collectivité de 9 millions d'euros en année pleine sans compensation etc...

L'Etat ne respectant pas le principe constitutionnel de compensation à l'euro près, cela conduira fatalement à une augmentation de la fiscalité régionale !

L'avenir : Quelles propositions faites-vous pour contrer cette volonté gouvernementale de faire des budgets des collectivités territoriales, la variable d'ajustement du budget de l'Etat ?

Nous avons à l'esprit que toutes les régions ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de possibilités de financement, ce qui pose avec force la nécessité d'inventer des procédures de solidarités entre les territoires.

Enfin, nous savons que les conseils régionaux n'ont la maîtrise que de 30 % des ressources dont disposent les régions. L'objectif du gouvernement de supprimer la taxe professionnelle des entreprises aggraverait encore considérablement cette situation.

Nous sommes confrontés à un gouvernement qui baisse l'impôt sur le revenu des plus fortunés et veut faire payer ce cadeau par tous les autres, notamment au travers des fiscalités indirectes et territoriales qui, on le sait, sont les plus injustes.

Nous refusons tout à la fois et avec la même énergie cette politique fiscale ultra libérale profondément inégalitaire et de renoncer aux engagements pris devant les populations.

En vérité, les régions comme toutes les autres collectivités ne pourront plus faire face à leurs obligations au service de leurs administrés sans une profonde réforme des fiscalités nationales, territoriales et indirectes qui fasse contribuer les actifs financiers au devenir collectif du pays.

Mais nous agissons aussi pour que les banques et plus largement tout le système de crédit qui ont en dépôt l'épargne populaire, participent à l'effort collectif, notamment au travers d'allègements des taux d'emprunts consentis aux collectivités. Nous défendons la proposition de création de fonds régionaux pour l'emploi.

Témoignage irremplaçable

“Le Grand Métier” de Jean Recher

Le Grand Métier est d'abord la mémoire d'une des professions les plus dures dans les mers les plus cruelles : celles de l'Arctique : Terre-Neuve, Groenland, île aux Ours, mer de Barents... Ce livre relate, dans le détail, la vie de cette unité de soixante volontaires que constitue un chalutier, volontaires d'autant plus rudes qu'ils sont Normands et... "à la part". Un livre traversé d'embruns, de glace et de courage, qui éclipse définitivement l'imagerie un peu désuète de Pêcheurs d'Islande.

Ce témoignage irremplaçable est aussi un livre politique : à la honte des pouvoirs qui se sont succédés, la grande pêche française, jusqu'alors à la pointe de la pêche mondiale, subit une crise si profonde que Fécamp, jadis forêt de mâts, désarme ses navires.

Jean Recher, capitaine du dernier chalutier français, le "Vikings"; vient d'aller le conduire en Norvège pour y être vendu... et, comme des millions de Français, il pointe au chômage.

Jean Recher le grand métier, Pocket terre/humaine poche, 496p.



Département/démocratie

pour un vrai service public de la poste

La démocratie et l'efficacité au coeur de nos interventions

Intervention de Michel BARRIER, vice président du Conseil Général,

La "réorganisation" mise en œuvre par la direction de la Poste, anticipation du projet de loi de "régulation postale", constitue un véritable démantèlement, pré-lude à l'ouverture à la concurrence et à la privatisation de la distribution du courrier. A l'initiative du groupe communiste, le Conseil Général de Seine-Maritime a fermement pris position contre ce projet qu'il considère comme étant une atteinte au Service Public.

Lors de la réunion de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale qui s'est tenue le 24 février 2005, Michel Barrier a réitéré sa demande d'y voir associés les syndicats de postiers et les représentants des usagers et il a renouvelé son opposition aux fermetures de bureaux et aux suppressions d'emplois.

Vous trouverez l'intégralité du texte de sa déclaration sur le site de élus : www.elus76.com

En mouvement

■ Yorkshire

LA mobilisation des salariés continue, avec le soutien des élus communistes du secteur. Les salariés organiseront un pique-nique de la solidarité pour continuer à amplifier la mobilisation autour de leur mouvement

■ Palace-Parfum

DES SALARIÉES TOUJOURS DÉTERMINÉES: elles ont démontré la réalité de la délocalisation de leur production au Maroc en allant voir directement sur

place. Elles veulent maintenant que leur situation soit vraiment prise en compte par la justice.

■ Esso

LA CASSE CONTINUE ! : 198 suppressions d'emplois s'ajoutant aux 165 annoncées en 2003 plus une centaine à venir à la raffinerie de Port-Jérôme. Le syndicat CGT d'Exxon-Mobil, dont Esso est une filiale, dénonce ces suppressions et la méthode employée : chaque salarié serait affublé d'une "note"

déterminant son éligibilité au licenciement contraint, même si son poste n'est pas supprimé!

■ Discriminations

RASSEMBLEMENT DEVANT LE MEDEF: Le 11 mars à 17h30, à l'appel du PCF, un rassemblement est organisé devant le siège du patronat à Rouen 66 Quai de Boisguilbert, dans le cadre de la journée internationale de la femme

La fédération PCF de Seine-Maritime et son nouveau site

Retrouvez tous les articles et les liens sur: www.pcf76.fr



N° 2

Daté du 21/02/2005

Lettre d'information éditée par la fédération de Seine-Maritime du Parti communiste français
Directeur de la publication : Daniel Lallier
Rédacteur en chef : Claude Etienne
Imprimerie : SNEIP Saint-Etienne-du-Rouvray
Tel 02 35 07 89 80

Courriel : Avenir@pcf76
Abonnement annuel : 25 €
Prix au numéro : 0,60 €

CPPA : numéro en cours d'attribution